

N/REF : 29/01/2026 10H51 C:000003 I:02606
V/REF : AC/C38470
V/Email reçu le Jeudi 29/01/2026 a 10H51

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CVE
IMMEUBLE : COULEE VERTE -CVE
2/4, ALLEE DU TALWEG
.
35590 LA CHAPELLE THOUARULT

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 2 ALLEE DU TALWEG - MR LE BOULANGER 06 87 67 54 88
LOGEMENT N° 101765, PORTE N°222, 2° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : FUIITE DE SIPHON CHAUDIERE

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE INSTALLATIONS CHAUDIERE
CONSTAT : ECROU LIBRE DU SIPHON CHAUDIERE CASSÉ
REPLACEMENT DU SIPHON DU BALLON D'EAU CHAUDE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 04/02/26 a 12H08 M. E ROCHE

30/01 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL105-FP.	Siphon plast.appareils sanit.	1	56,00
				56,00
		TOTAL H.T.		56,00
		T.V.A. a 10,00%		5,60
		TOTAL T.T.C.En EURO		61,60

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.